

NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/6656
3 septembre 1965
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL, LE 3 SEPTEMBRE 1965,
PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE LA TURQUIE

Touchant la lettre (S/6650) que le Représentant permanent de la Grèce vous a adressée le 2 septembre 1965, je ne crois pas me laisser aller à "injurier et à jouer sur les mots" comme le Représentant permanent de la Grèce m'en a si injustement accusé, si je me borne à citer la définition que le Webster's New International Dictionary donne du mot impérialisme.

"Politique, pratique ou doctrine consistant à viser, ou à accepter, l'extension de l'autorité, de la domination ou de l'empire d'une nation, notamment par l'acquisition de territoire nouveau ou de dépendances - en particulier si ceux-ci se trouvent situés à l'extérieur des frontières naturelles de la nation -, ou par l'extension de son pouvoir à d'autres races ..."

Il appartient à vous et aux membres du Conseil de sécurité de décider s'il faut faire indûment "appel à toutes les ressources de l'imagination" pour constater que cette définition s'applique, en tous ses termes, à la politique de la Grèce dans l'affaire de Chypre.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

Veillez agréer, etc.

L'Ambassadeur de Turquie,
Représentant permanent auprès de
l'Organisation des Nations Unies
(Signé) Orhan ERALP

65-20657

